



# Tarif 2024 - Programme de consultations des entreprises



## Mise en contexte

Le processus d'élaboration tarifaire suit une séquence bien établie depuis, en vertu du Règlement sur le régime de compensation. À cet effet, ÉEQ doit déposer un projet de Tarif au 31 décembre de chaque année, en ayant suivi toutes les étapes préalables à son approbation finale par le conseil d'administration.



Le projet de Tarif est donc soumis aux entreprises et aux organisations assujetties dans le cadre d'un processus de consultations. Ce processus chapeaute divers mécanismes et porte sur les règles d'application ainsi que sur la méthodologie d'élaboration de la grille de contributions. Pour chacun des Tarifs, le conseil d'administration de ÉEQ adopte un programme de consultations mettant de l'avant un processus qui se veut transparent, élaboré de façon à joindre le plus grand nombre d'intervenants afin de les informer et de les consulter. ÉEQ doit par la suite transmettre à RECYC-QUÉBEC la grille de contributions accompagnée d'un rapport détaillé précisant le résultat de ces consultations.

## Le Tarif 2024 dans un contexte de transition vers la modernisation de la collecte sélective

Le Tarif 2024 a été élaboré dans un contexte de transition vers la responsabilité élargie des producteurs (REP) et sur la base des orientations présentées au conseil d'administration de ÉEQ. Bien que le régime de compensation actuel arrive à échéance en 2025, des améliorations sont toutefois proposées afin d'assurer l'évolution des mesures d'écomodulation et la mise à jour de certains intrants.

On se rappelle que ÉEQ et RecycleMédias (RM) doivent déposer un Tarif unique pour les deux organismes. ÉEQ continue donc de collaborer avec les différents intervenants de RM dans le cadre de ce processus.

Les règles tarifaires ont fait l'objet d'une mise à jour afin de considérer la publication du règlement modifiant le règlement sur le régime de compensation, publié le 30 août dernier. Il est toutefois important de noter que ces changements ont un impact limité sur les obligations des producteurs, mais apportent surtout des précisions ou sont considérés comme étant plutôt de nature linguistique. Les règles ont également été ajustées afin de refléter certains changements introduits dans les nouvelles politiques, développées en lien avec le contrat d'adhésion des producteurs, afin de permettre une transition plus fluide vers la REP. Un changement aux critères d'admissibilité pour une exemption de paiement ou un tarif fixe est également proposé afin que les entreprises soient responsabilisées davantage quant aux matières qu'elles mettent en marché.

La grille tarifaire, quant à elle, a été élaborée à la suite des échanges avec les organismes municipaux pour l'estimation des coûts, et la fin de la période de déclaration du Tarif 2023, afin de refléter les quantités déclarées par les entreprises assujetties et de suivre les tendances. Bien que nous n'anticipions pas de fluctuation importante dans les quantités déclarées lors de la présentation des orientations au conseil d'administration de juin, des baisses de quantités ont été décelées sur le plan des contenants et emballages, suivant la période de déclaration. Les habitudes créées par la pandémie semblent s'essouffler et un retour à la « normal » est anticipé pour certains secteurs.

## Communications avec les entreprises et les organisations assujetties

Par la consultation particulière du Tarif, ÉEQ vise à joindre, à sensibiliser, à informer et à consulter le plus grand nombre d'entreprises et d'organisations assujetties par un ensemble de canaux et de mécanismes. Ces communications s'inscrivent dans une perspective de prévisibilité afin de permettre aux entreprises d'anticiper les changements à venir et de nous faire part des impacts que ceux-ci auront sur leurs opérations, le cas échéant.

## Approches personnalisées

Auprès des associations sectorielles et du comité associatif dans le cadre de son nouveau mandat bonifié

## Infolettre électronique

Sert de véhicule pour annoncer les rencontres de consultations, donner des renseignements sur les mécanismes de consultations et inciter les personnes assujetties à participer à ce processus

## Site internet

Afin de faciliter l'accès à l'information pour les personnes assujetties dans le but de leur permettre de communiquer leurs questions et leurs demandes d'information sur les Tarifs et sur le processus de consultations et pour répondre au questionnaire de consultations

## Sommaire

Ce document est transmis aux entreprises inscrites aux consultations et est également publié sur le site Internet. Il permet de prendre connaissance :

- Du contexte appuyant l'estimation des coûts nets
- Des taux par matière et des explications sur les variations
- Des changements apportés aux règles tarifaires

## Questionnaire

Outil principal au moyen duquel les personnes assujetties font connaître leur point de vue sur les nouvelles orientations du Tarif, et soumettent leurs commentaires à l'égard des règles d'application et de la méthodologie d'élaboration de la grille de contribution

Il est diffusé en ligne dès la première rencontre de consultations, transmis aux participants et diffusé via l'infolettre

## Commentaires

Les entreprises et les organisations peuvent nous transmettre leurs questions et leurs commentaires à la suite de ces rencontres de consultations (par courriel ou par la poste)

### Rencontres de consultations

Les rencontres avec les entreprises assujetties constituent une étape majeure dans le processus de consultations des entreprises. Ces rencontres auront lieu dans le cadre de webinaires. Deux rencontres sont proposées à tous les représentants des entreprises et

des organisations assujetties, et ce, après l'adoption d'un Tarif 2024 préliminaire par le conseil d'administration de ÉEQ.

Les objectifs de ces rencontres sont les suivantes :

- Informer les entreprises sur la situation et l'évolution de la collecte sélective au Québec;
- Soumettre, aux fins de consultation, une proposition de Tarif comprenant notamment la tarification par matière ainsi que les principaux ajustements aux règles d'application;
- Expliquer les démarches ayant mené à l'élaboration des grilles de contribution aux représentants des entreprises et des organisations en les vulgarisant, et ainsi s'assurer de maximiser leur compréhension.

Notons que les règles d'application du Tarif 2024 seront publiées sur le site Internet de ÉEQ dans les deux langues officielles quelques jours avant le début des rencontres, afin de permettre aux participants d'en prendre connaissance.

Enfin, les fichiers d'élaboration des grilles de contributions seront publiés en français et en anglais à la suite des rencontres de consultations.

**Les rencontres de consultations sur le Tarif 2024 se tiendront le 31 octobre 2023.**

Français	Anglais
10 h 30 à 12 h 00	13 h 30 à 15 h 00